



Ministère de l'environnement, de la culture,
de la jeunesse et des sports et de l'artisanat.

CHEMIN de SELECTION
« JUDO »
SAISONS 2024 / 2027
XVIII ème JEUX DU PACIFIQUE
(JP 2027)



Fédération Polynésienne de Judo



SOMMAIRE.....	2
1. PREAMBULE.....	4
2. COMMISSION de SELECTION	5
2.1 Nomination.....	5
2.2 Convocation	5
2.3 Composition.....	5
2.4 Fonctionnement.....	5
3. SELECTION de l'EQUIPE POLYNESIENNE de JUDO	6
3.1 Critères de présélection.....	6
3.2 Liste des présélectionnés H&F pour les Jeux du Pacifique 2027	6
3.3 : Le chemin de sélection.....	8
3.3.a Préambule	8
3.3.b Les critères de sélection aux Mini-Jeux du Pacifique 2025 & aux Jeux du Pacifique 2027	8
3.3.c Les critères de sélection aux championnats Intercontinental d'Océanie Panamérique 2025 & 2026	9
3.3.d Modalités et outils de sélection	10
3.3.d Calendrier prévisionnel des rendez-vous du chemin de sélection (circuit PYF)	15
3.4 Clauses de non-participation aux R.D.V.....	16
4. Contrat de Préparation.....	17

1. PREAMBULE

- Considérant que l'objectif de la **Fédération Polynésienne de Judo** pour les saisons 2023/24, 2024/25, 2025/26 et 2026/27 est la préparation et la participation aux **XVIII** ème Jeux du Pacifique en 2027 en Judo
- Considérant que les Jeux du Pacifique constituent un point de rencontres interculturelles et fraternelles pour l'ensemble des Pays océaniens,
- Considérant que l'article 23 de la *Charte des Jeux du Pacifique* intègre le judo comme figurant au programme des Jeux du Pacifique,
- Considérant que le nombre maximum d'athlètes devant être inscrit en judo pour les Jeux est de 16 (2 par catégorie de poids) pour les hommes et 16 (2 par catégorie de poids) pour les femmes, ainsi qu'une équipe masculine composée de 5 catégories de poids (2 combattants par catégorie) et une équipe féminine composée de 5 catégories de poids (2 combattantes pour 5 catégories) pour prétendre à un classement.
- Considérant que l'épreuve ([partie 4 directive 5 de la charte](#)) prévue pour les Jeux du Pacifique de 2027 sera , **prévu le**

Le Président de la Fédération Polynésienne de Judo :

- Est responsable de l'inscription des athlètes aux Jeux du Pacifique Sud en 2011 sous l'égide du Comité Olympique de Polynésie Française (C.O.P.F) et du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Conseiller Technique Fédéral (C.T.F) :

- Est responsable de l'application des termes du présent document,
- Est responsable de l'établissement de la liste des présélectionnés qu'il propose en début de saison 2024/25, 2025/26 et 2025/26 après validation de la commission de sélection de la Fédération Polynésienne de Judo
- Est responsable de la définition des modalités de sélection. Celles-ci comprennent des compétitions de sélection, des stages, des entraînements et des compétitions de préparation

Pour ce faire, le Président et le C.T.F s'appuient sur le document intitulé « chemin de sélection » précisant pour les saisons 2023/24, 2024/25, 2025/26 et 2026/27 :

- Les règles de sélection de l'équipe de Polynésie Française.

2. COMMISSION de SELECTION

2.1 Nomination

Les membres de la commission de sélection sont nommés par le Conseil Fédéral qui délègue la responsabilité et la validation des sélections à cette commission.

2.2 Convocation

La commission de sélection est convoquée par le Président de la Fédération Polynésienne de Judo pour valider :

- Les règles de sélections et leurs modalités d'application ;
- La liste des athlètes sélectionnés pour chaque échéance du chemin de sélection de la FPJ.

2.3 Composition

Sélectionneur en charge de la conception et de la mise en œuvre du chemin de sélection :

- Le Conseiller Technique fédéral : Franck BELLARD

Veille et contrôle de l'application des modalités de sélection définies dans le chemin de sélection :

- Le(la) Président(e) de la fédération : Stéphane GUSTIN
- Un membre du Conseil fédéral : David CHEVALIER
- Un membre de la commission Haut Niveau : Axelle PLAIRE

2.4 Fonctionnement

Une fois les critères et modalités de sélections élaborés puis validés en conseil fédéral, le sélectionneur est chargé de présenter une liste nominative des judokas sélectionnés aux différentes épreuves de sélection et de préparation des Jeux du Pacifique, jusqu'à la sélection définitive de l'équipe de Polynésie Française. Il peut consulter la commission de sélection ou toute personne qualifiée pour émettre un avis complémentaire mais reste seul décisionnaire pour établir ses listes.

Les autres membres de la commission, élus au sein du conseil fédéral ou en assemblée générale pour intégrer cette commission, sont chargés de contrôler la bonne application des modalités de sélection définies dans le présent document. Ils ont un droit de veto, qu'ils peuvent appliquer dès lors qu'un défaut d'application des modalités de sélections est observé et avéré.

Les travaux de la commission de sélection se déroulent principalement sous forme de réunions sur convocation du Président. La commission pourra inviter toute personne susceptible d'éclairer les décisions.

3. SELECTION de l'EQUIPE POLYNESIENNE de JUDO

3.1 Critères de présélection

- Critères administratifs de participation aux Jeux du Pacifique : **L'article 25 de la charte des Jeux du Pacifique** stipule que pour être admis à participer aux Jeux du Pacifique, l'athlète doit être citoyen ou résident pendant au moins **cinq années consécutives ou non** dans le Pays représenté aux Jeux.

- Critères de performance :
 - o Les judoka(te)s sélectionné(e)s aux Jeux du Pacifique 2023
 - o Les judoka(te)s médaillés lors d'une compétition officielle inter-catégorie Open Elite organisée par la FPJ entre 2023 et 2027 (Championnat de Polynésie, Coupe de Tahiti, Challenge ATN)
 - o Les judokas médaillés lors d'une compétition internationale de sélection avec la FPJ, en battant au moins un étranger (ex : tournée américaine, open d'Auckland) entre 2023 et 2027
 - o Les judoka(te)s classé(e)s dans les 7 premiers lors d'une compétition nationale labellisée FFJDA, en cadets, juniors ou séniors
 - o Les judoka(te)s classé(e)s dans les 7 premiers d'une compétition internationale organisée par l'UEJ, l'OJU, la JUA, la PJC ou IJF pour les catégories cadets M&F, juniors M&F, séniors M&F entre 2023 et 2027 ;
 - o Les judoka(te)s médaillés lors d'un championnat départemental, régional ou national de la FFJDA pour les catégories cadets M&F, juniors M&F, séniors M&F entre 2023 et 2027 ;

- Critères d'engagement dans une pratique intensive :
 - o Les judokas de haut niveau sur liste ministérielle en métropole ;
 - o Les judokas inscrits sur les effectifs des Pôles Espoirs, des Pôles France, de l'INSEP et du Collectif National de l'INSEP ;
 - o Les judokas de haut niveau sur liste polynésienne, dont les athlètes du Centre de Performance Polynésien (le PERF) ;
 - o Les judokas qui ne rempliraient pas les critères précédents, repérés par le CTF pour leur potentiel et/ou leur attitude et/ou leur motivation.

Le groupe est défini pour la durée de l'olympiade et peut intégrer de nouveaux membres, pendant l'olympiade, en fonction des résultats et de l'émergence de nouveaux talents.

3.2 Liste des présélectionnés H&F pour les Jeux du Pacifique 2027

La première liste est établie à partir des résultats de la précédente olympiade et notamment des Jeux du Pacifique 2023 et du championnat de Polynésie 2024.

Elle sera complétée tout au long de la saison 2024-2025 et mise à jour régulièrement sur la base des résultats **2023/24 et 2024/25**.



Groupe PERF 2024 – 2027

Liste indicative provisoire au 20 mars 2024

-48kg	Ambre POPOFF Lola SNAIDER	-60kg	Aroma AMARU—TEKEHU Luka CHENE Hugo JAFFRE Anthony KAAAN Aymeric LO SIOU
-52kg	Ramahere DEFLANDRE Poeiti GOLHEN	-66kg	Hivatea BAC Tamaterai HERVE Tinihau GRESSET Titouan SOLA Tamatoa LUCIANI RENAUD DE LA FAVERIE
-57kg	Laetitia WUILMET	-73kg	Manatoa LUCIANI RENAUD DE LA FAVERIE Noa GUSTIN Kerian VASAPOLLI
-63kg	Tini BOPP Teipoeani TEVENINO	-81kg	Heimoana BARBEROT GHOZET Tom GUSTIN Gaston LAFON Romain MULOT Vydal SAMIN Lucas TOANUI
-70kg	Imiha TEUMERE Haukea VITIELLI Keheilani AMARU--TEKEHU	-90kg	David CHEVALIER Evan JOLIF Maevarau LEGAYIC Titouan MONBRISON
-78kg		-100kg	Hutia BARFF Julien RAGUSA
+78kg	Rauhiti VERNAUDON	+100kg	Ra'ïmaru HOLOZET Jérémy PICARD Alexandre SOUILLARD Samasona TEVAEARAI

3.3 : Le chemin de sélection

3.3.a Préambule

Il est important de rappeler les objectifs sportifs de la FPJ :

- Devenir la meilleure nation des Jeux du Pacifique 2027
- Obtenir 5 médailles d'or aux Jeux du Pacifique 2027 ;
- Permettre aux polynésiens motivés par l'accès au sport de haut niveau de faire émerger leur potentiel et de l'optimiser dans le but de réaliser leur rêve sportif.

Les règles de sélection pour les Jeux du Pacifique et/ou au championnat continental sont nécessairement différentes des règles applicables aux catégories jeunes (minimes – cadets). Pour autant, pour l'ensemble des catégories et des compétitions concernées, la FPJ retient les critères de sélection suivants :

- La performance ;
- L'engagement dans une pratique intensive ;
- Le potentiel des athlètes (indicateur nécessairement subjectif).

Dans cette perspective, nous mettons en place à compter de la saison 2024-2025 un système de sélection basé sur :

- Un classement par catégories et inter-catégories baptisé Ranking List PYF qui existe depuis 2021 et qui servira de support aux stratégies de sélections ;
- Un chemin de sélection qui permettra de clarifier le niveau de performance attendu pour se sélectionner :
 - o Aux Mini Jeux du Pacifique 2025 ;
 - o Au championnat d'Asie – Océanie 2025 & 2026.
 - o Aux Jeux du Pacifique 2027 ;

Il est important de préciser que les Mini-Jeux sont partiellement conditionnés à un critère d'âge (50% de -21 ans) qui nous amène à sélectionner des jeunes ayant un profil de médaillable en 2027, mais aussi en 2031.

3.3.b Les critères de sélection aux Mini-Jeux du Pacifique 2025 & aux Jeux du Pacifique 2027

La commission de sélection de la FPJ se fixe pour objectif de fournir au COPF la liste des participants aux Mini-Jeux du Pacifique 2025 et aux Jeux du Pacifique 2027 au plus tard 1 mois avant le début de la compétition. Cependant, la stratégie de sélection de la FPJ a pour objectif d'établir une liste de sélectionnés au moins 6 à 12 mois avant l'échéance, afin d'organiser une préparation spécifique pour chacun des événements.

Les critères de sélection permettent de classer 3 profils d'athlètes en fonction de leurs performances et / ou de leur niveau d'engagement dans une pratique intensive (le potentiel identifié par le sélectionneur intervient en dernier, dans le cas où les quotas ne sont pas pourvus).

- **Le profil « or 2027 » permet d'identifier des sélectionnables de droit :**
 - o Vainqueur des Jeux du Pacifique 2023
 - o Médaillé(e) d'une Continental Open organisée par l'OJU (dont celle de Tahiti) en 2024, 2025, 2026 ou 2027, en battant au moins 1 à 2 étrangers

- Les 2 meilleurs judokas Masculins et la meilleure judoka(te)s féminines de la Ranking List PYF, toutes catégories confondus
 - Classé(e) dans les 7 premiers au championnat de France cadets 1^{ère} division, juniors ou séniors 3^{ème} division en 2024, 2025, 2026 ou 2027
 - Participation au championnat de France 1^{ère} ou 2^{ème} division séniors FFJDA 2024, 2025, 2026 ou 2027
 - Classé(e) dans les 7 premiers d'une compétition UEJ, PJC ou JUA en 2024, 2025, 2026 ou 2027
- **Le profil « médaillable 2027 », permet d'identifier des sélectionnables sur les quotas vacants :**
- Médaillé(e) aux Jeux du Pacifique 2023
 - Vainqueur(e) d'un tournoi de sélection du circuit PYF en Sénior, en ayant battu au moins 2 étrangers (Tournoi International de la zone Pacifique ou Tropicale – hors circuit IJF. Ex : Rainer Cup (USA), Pacific International (CAN) Open Auckland (NZ)
 - Classé dans les 7 premiers sur un tournoi national labellisé FFJDA cadet, junior ou sénior en 2024, 2025, 2026 ou 2027
 - Médaillé(e) sur un championnat départemental ou régional Cadet, Junior ou Sénior en métropole 2024, 2025, 2026 ou 2027
 - Qualifié (e) pour un championnat de France Cadet, Junior ou Sénior en métropole
 - Les 2 meilleurs judokas résidents masculins & la meilleure résidente féminine à la Ranking List PYF, non sélectionné dans le quota « or 2023 »
- **Le profil « avenir 2031 » permet d'identifier des sélectionnables dans les catégories non pourvues par les 2 premières catégories :**
- Le meilleur judoka par catégorie M & F à la Ranking List PYF, dans les quotas non pourvus
 - Avoir exprimé un potentiel intéressant dans la perspective d'une médaille aux Jeux du Pacifique 2031, par son comportement lors des différentes sélections avec l'équipe PYF et/ou lors des différents stages ou entraînements organisés dans le cadre de la sélection aux Jeux du Pacifique (l'appréciation de ce critère relève de la responsabilité du comité de sélection)

Si plusieurs combattant(e)s de la même catégorie sont sélectionnables sur un même quota, ils peuvent être départagés par leur classement à la Ranking List PYF.

3.3.c Les critères de sélection aux championnats Intercontinental d'Océanie Panamérique 2025 & 2026

Les médaillés aux Jeux du Pacifique seront sélectionnés au championnat Intercontinental d'Océanie – Panamérique de leur catégorie d'âge dès lors qu'ils auront réalisé les minimas spécifiques suivants :

- Pour les cadet(te)s : Podium au championnat de France Cadet(te)s 2^{ème} division ou Espoirs
- Pour les cadets, juniors & séniors :
 - Podium au championnat de France 3^{ème} division
 - Médaillé en Continental Open de la zone Océanie - Panamérique en ayant battu au moins 2 étrangers

3.3.d Modalités et outils de sélection

La Ranking List PYF

Objectifs

L'intention est de créer un outil de sélection :

- Clair & Connu de tous
- Juste & Rationnel
- Attractif & Motivant

Ce système est fondé sur un barème de points qui permet :

- De valoriser la performance comme premier critère de sélection ;
- De créer un circuit PYF permettant aux judokas qui s'entraînent en Polynésie de situer leur progression et leur niveau par rapport à des athlètes qui s'entraînent dans des structures métropolitaines et participent aux compétitions organisées par la FFJDA ;

Règles générales & modalités d'application

Le barème de points permet de :

- Classer tous les judokas polynésiens, y compris celles et ceux qui ne peuvent pas justifier de 5 années de résident, à partir de la catégorie cadets & cadettes.
- Faciliter le suivi du classement et de valoriser les performances passées, le total des points de l'année N-1 est divisé par 2 et additionné à ceux de l'année en cours Sélectionner des judokas sur les compétitions locales, nationales et internationales référencées pour accéder :
 - o Aux Jeux du Pacifique 2027 & 2031
 - o Aux championnats d'Asie – Océanie 2025 & 2026
- Désigner chaque année :
 - o Le / La meilleur(e) judoka(te) polynésien(ne) par catégorie de poids
 - o Le / La meilleur(e) judoka(te) polynésien(ne), toutes catégories confondues

Le classement ne se suffit pas à lui-même pour désigner les titulaires aux Jeux du Pacifique. En effet, le nombre de quotas disponibles par catégories de poids et la concurrence inter-catégories entre des combattant(e)s qui ne s'affrontent pas directement sont autant d'éléments qui peuvent influencer les choix. Dans tous les cas, l'idée de ce système de sélection est bien d'annoncer le plus tôt possible les critères factuels, observables et mesurables qui guideront les décisions.

Le CTF gère le classement et renseigne le tableau à partir des éléments tangibles dont il dispose (tableaux de compétitions, attestations, conventions)

Barème

Le classement est établi en additionnant :

- 50% du total de points N-1 ;
- Les points de performance de la saison en cours ;

Pour chaque compétition, le combattant marque le nombre de points correspondant à une unique case du barème. Autrement dit, les points de participation ne se cumulent pas avec les points de performance.

Pour le moment, le nombre de performances retenues par saison n'est pas limité. Ce choix vise à valoriser l'engagement dans un projet sportif. Cependant, à termes, il n'est pas à exclure que le nombre de performances prises en compte dans le classement soit limité pour éviter que la multiplication des performances ne dénature trop le niveau de performance révélé par le classement. Autrement dit, pour reprendre une image propre à l'arbitrage d'un combat de judo, si deux *Waza – ari* valent un *Ippon*, 10 *Yuko* seront toujours inférieurs à un *Ippon*.

Légende des couleurs
Circuit PYF
Cadets - cadettes métropole
Juniors M & F métropole
Juniors - Séniors M & F métropole

Barème des compétitions (les points de présence ne se cumulent pas avec les points de performance)	Participation	Non Classé - 1 combat gagné	6ème & 7ème	4ème & 5ème	3ème	2ème	1er
CoupeTahiti U14 - U13 mixte / Open Aito Vahine Minimes / Chpt PYF Minimes	0	0	0	0	1	3	5
Chpt PYF Avenir / U15 / Challenge ATN U14 / Open Kyu / Auckland U14 / Winter US minimes	1	1	2	3	5	7	10
Championnat de Polynésie individuel Cadets & cadettes	1	2	3	5	7	10	15
Championnat de Polynésie individuel Juniors	1	2	3	5	7	10	15
Coupe de France Minimes	1	2	4	6	10	14	20
Tournoi International référencé FPJ Cadet (Challenge ATN U17 / AUKLAND U17/ RAINIER CUP U17 / Winter US Cadets)	1	2	4	6	10	14	20
Tournoi International de sélection référencé par la FPJ Vétéran (WINTER US Vétéran / AUCKLAND Vétéran)	1	2	4	6	10	14	20
Championnat de Polynésie individuel Séniors	1	2	4	6	10	14	20
Tournoi inter-régional Cadet FFJDA	1	3	5	7	14	18	25
Tournoi International référencé par la FPJ Juniors (WINTER US Juniors / AUKLAND U20 / RAINIER CUP U20)	1	3	5	7	14	18	25
Championnat de département Cadets & Cadettes FFJDA	1	3	6	9	15	21	30
Tournoi Inter-régional Juniors FFJDA	1	4	7	10	18	25	35
Tournoi de sélection & Coupe de Tahiti inter-catégories PYF	1	4	8	12	20	28	40
Championnat de Polynésie individuel Open ELITE / SUPER CHAMPION	1	5	10	15	25	35	50
Championnat de département Juniors FFJDA	1	5	10	15	25	35	50
Tournoi International référencé FPJ Sénior (zone Pacifique - hors UF = Challenge ATN / AUCKLAND / RAINIER CUP / WINTER US)	1	6	12	18	35	42	60
Championnat de département Séniors FFJDA	1	8	16	24	40	56	80
Championnat de région Cadets & cadettes FFJDA	3	10	20	30	50	70	100
Tournoi National autre pays (hors nations majeures)	1	10	20	30	50	70	100
Championnat de France Cadets & Cadettes 2ème division FFJDA	3	10	20	30	50	70	100
Tournoi National labellisé FFJDA Cadets & cadettes	1	15	30	45	75	105	150
Championnat de région Juniors FFJDA	5	20	40	60	100	140	200
Tournoi National labellisé FFJDA Juniors	1	25	50	75	125	175	250
Tournoi National Label B ou équivalent FFJDA	1	25	50	75	125	175	250
Championnat de France Cadets & Cadettes 1ère division FFJDA	10	30	60	90	150	210	300
Championnat du Monde Vétéran	1	35	70	105	175	245	350
Continental Open Océanie Séniors (OJU)*	10	35	70	105	175	245	350
Championnat de région Séniors FFJDA	10	40	80	120	200	280	400
Jeux du Pacifique	25	50	100	150	250	350	500
Continental Cup Cadets & cadettes (UEJ, PJC ou JUA)	10	60	120	180	300	420	600
Tournoi national Label A FFJDA Séniors	1	70	140	210	350	490	700
Sélection EDF Cadets & Cadettes (championnat Europe / Monde)	40	80	160	240	400	560	800
Championnat de France Juniors 1ère division FFJDA	50	100	200	300	500	700	1000
Championnat de France 2ème division Séniors FFJDA	55	110	220	330	550	770	1100
Continental Cup Juniors (UEJ, PJC ou JUA)	10	120	240	360	600	840	1200
Continental Open Panamérique Sénior (PJC)	10	130	260	390	650	910	1300
European Cup Seniors (UEJ)	10	140	280	420	700	980	1400
Sélection EDF Juniors (championnat)	75	150	300	450	750	1050	1500
European ou Asian Open Seniors (JUA)	10	160	320	480	800	1120	1600
Championnat de France 1ère division Séniors FFJDA	100	300	600	900	1500	2100	3000
Grand Prix IJF Séniors	300	600	1200	1800	3000	4200	6000
Grand Slam IJF Séniors	500	1000	1500	2000	3500	5000	7000
Championnat d'Asie - Océanie (sélection PYF)	750	1500	3000	4500	7500	10500	15000
Sélection EDF Séniors (Championnat)	1000	2000	3500	5000	8500	12000	17000

A ce stade, il est possible que toutes les compétitions n'aient pas pu être référencées. Si d'autres niveaux de compétitions devaient émerger, nous les situerions dans ce barème (ex : création de la Continental Open de Tahiti en 2022)

Les compétitions de référence du chemin de sélection aux JP 2027

La stratégie du chemin de sélection

Le chemin de sélection ne s'arrête pas aux Jeux du Pacifique. L'objectif est aussi de pouvoir emmener un ou plusieurs représentants polynésiens au championnat continental, qui représente le niveau de compétition le plus élevé pour lequel la FPJ est autorisée à présenter des judoka(te)s.

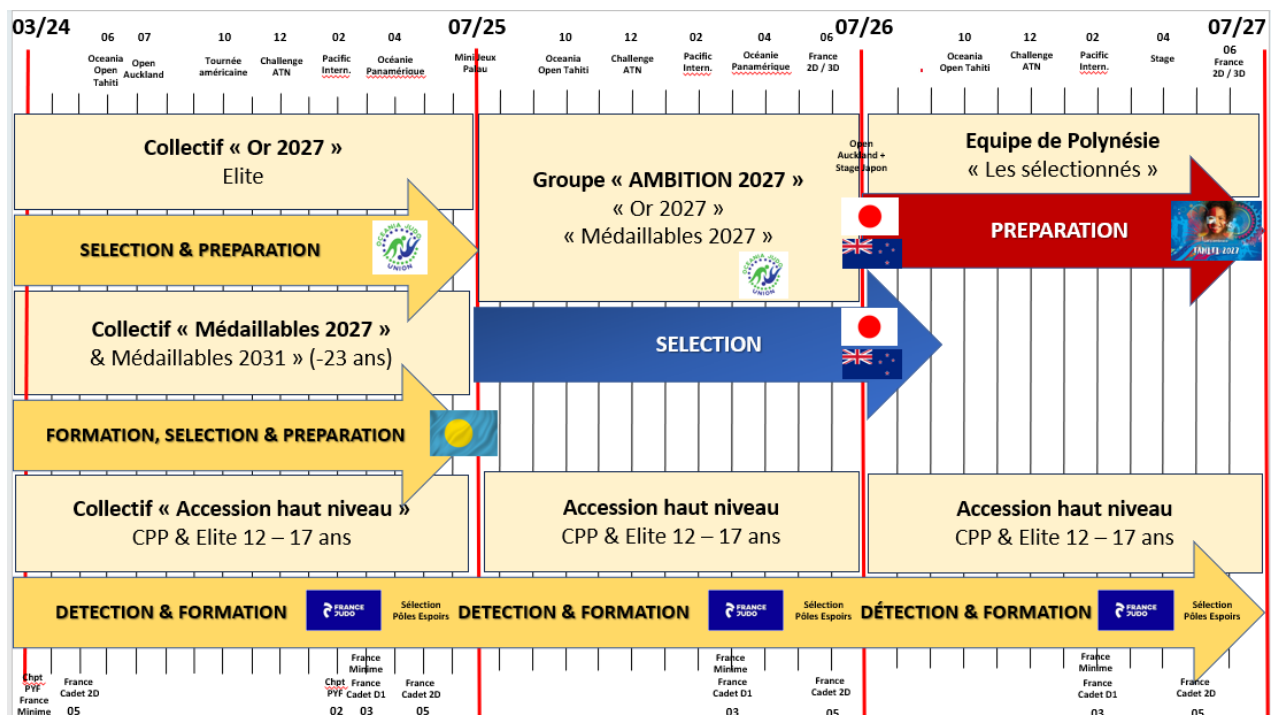
La mise en place d'un chemin de sélection clairement identifié sur 3 saisons permettra de détecter, sélectionner et préparer les judokas à potentiel de médailles pour les Jeux de 2027 et aux championnats continentaux pour y être performant. D'une manière générale, l'intention est tournée vers l'acquisition d'une culture de la performance qui vise à :

- Tirer vers le haut le niveau de l'ensemble des pratiquants qui s'engagent dans le processus ;
- Donner de l'expérience aux sélectionnés, ainsi qu'aux jeunes judokas à fort potentiel pour 2031, dans les catégories où il reste des places non pourvues par des combattants à potentiel immédiat de médaille d'or.

Le chemin de sélection - et de préparation - aux Jeux du Pacifique est un processus « Formation – Détection - Sélection & Préparation » sur 3 ans qui vise **5 axes stratégiques** :

1. Fixer des objectifs ambitieux, réguliers & adaptés au potentiel de chacun
2. Faire un maximum de combats sur et en dehors du Fenua pour développer l'expérience nationale et internationale, les compétences technicotactiques & mentales
3. Garantir un traitement équitable des candidats à une sélection (Transparence & équité de traitement)
4. Développer la culture de l'excellence sportive au quotidien (Apprendre à s'entraîner pour se préparer à performer sur le court, moyen et long termes)
5. Concentrer nos moyens sur les bonnes personnes, en passant d'un groupe de 60 athlètes à une équipe de 24 sélectionnés

Les étapes du chemin de sélection



L'ensemble des présélectionnés aux Jeux du Pacifique 2027 sont répartis en 3 collectifs qui permettent de fixer des objectifs adaptés au potentiel et au niveau de chacun :

- Le collectif « Or 2027 » regroupe les médaillés d'or aux Jeux du Pacifique 2023, ainsi que les médaillés qui ont réalisé des performances significatives au niveau national et international sur la période 2020 – 2023
 - Ambre Popoff
 - Teraimatuatini Bopp
 - Imihia Teumere
 - Tamaterai Herve
 - Jérémy Picard

- Le collectif « médaillable 2027 » regroupe les médaillés en 2023, les athlètes de -23 ans sélectionnés aux Jeux de 2023 et/ou médaillés au championnat de Polynésie Elite 2024 :
 - Ramahere Deflandre
 - Poeiti Golhen
 - Laetitia Wuilmet
 - Teipoteani Tevenino
 - Imihia Teumere
 - Haukea Vitielli
 - Rauhiti Vernaudon
 - Anthony Kaan
 - Manatoa Luciani Renaud de la Faverie
 - Kerian Vasapolli
 - Noa Gustin
 - Tom Gustin
 - Gaston lafon
 - Romain Mulot
 - Vydal Samin
 - Toanui Lucas
 - Maevarau Legayic
 - Evan Jolif
 - Julien Ragusa
 - Hutia Barff
 - Alexandre Souillard
 - Samasona Tevaeairai

- Le collectif « Accession haut niveau » regroupe les athlètes du CPP, les élites 12-17 ans en pôles ou susceptibles de poursuivre une carrière sportive dans un pôle de métropole :
 - Lola Snaider
 - Ambre Popoff
 - Jade Popoff
 - Ramahere Deflandre
 - Keheilani Amaru-Tekehu
 - Haukea Vitielli
 - Imihia Teumere
 - Luka Chene
 - Aroma Amaru—Tekehu
 - Hivatea Bac
 - Tinihau Gresset
 - Titouan Sola

- Tamatoa Luciani Renaud de la Faverie
- Aymeric Lo Siou
- Titouan Monbrison
- Heimoana Barberot Ghozet
- Ra'imaru Holozet

Etape 1 (03/24 à 07/25) : Permettre à chacun de monter en compétences en fonction de ses objectifs

Entre mars 2024 (championnat de Polynésie) et juillet 2025 (Mini-Jeux du Pacifique), nous organisons :

- Une phase de sélection et de préparation pour les Championnats Intercontinentaux d'Océanie Panamérique Pacifique 2025 (Avril) pour le collectif « Or 2027 »
- Une phase de sélection et de préparation pour les Mini – Jeux du Pacifique 2025 (Juillet) ouverte aux 3 collectifs
- Un travail de détection et de formation des collectifs « Accession » dont les objectifs sportifs se situent sur les compétitions de référence « France Judo » (Coupe de France Minimes, Championnat de France Cadet 2D ou Espoirs). La finalité est de les qualifier au championnat de France Cadet 1^{ère} division dès lors qu'ils se classent sur le podium 2^{ème} division et à terme pour celles et ceux qui le souhaitent d'intégrer un pôle espoirs pour la rentrée 2025 – 2026.

Cette étape touchera entre 50 et 60 judokas et devra permettre de sélectionner et de préparer une trentaine de judokas pour les Mini-Jeux du Pacifique et / ou les Championnats Continentaux.

Etape 2 : La phase de sélection aux Jeux du Pacifique 2027

Entre août 2025 (Mini -Jeux du Pacifique) et juin 2026 (Championnat de France 3^{ème} division senior), nous organisons :

- Une phase de sélection aux Jeux du Pacifique pour les collectifs « Or 2027 » et « médaillable 2027 »
- Le travail de détection et de formation des collectifs « Accession » se poursuivra sur les compétitions de référence « France Judo » (Coupe de France Minimes, Championnat de France Cadet 2D ou Espoirs) avec les mêmes finalités. Il est important de préciser que certains jeunes du collectif « accession » peuvent rejoindre le collectif « médaillable 2027 ».

Au cours de cette étape, nous passerons d'un collectif de 50 à 60 judokas, à l'identification de 24 sélectionnés sur lesquels nous concentrerons nos moyens au cours de la 3^{ème} étape.

Etape 3 : La préparation des Jeux du Pacifique 2027

Entre juillet 2026 et juillet 2027, nous organiserons la préparation des Jeux du Pacifique avec les sélectionnés, en tant que titulaire ou remplaçants. La préparation débutera avec l'Open d'Auckland, immédiatement suivie sur le même déplacement par un stage au Japon et se terminera avec un stage organisé à Tahiti.

3.3.d Calendrier prévisionnel des rendez-vous du chemin de sélection (circuit PYF)

Document non contractuel (à revisiter en fonction des subventions)

Etape	Dates	Evenement	Collectif concerné			
			Or 2027	Médailleable 2027	Accession HN	Non référencés
1	16 mars 2024	Championnat de Polynésie	Préparation	Préparation	Sélection	Détection
	23-mars-24	Coupe de France Minime	X	X	Formation	Détection
	30-mars-24	France Cadet 1ère division	Préparation	X	Objectif	x
	5 avril au 9 mai 2024	Préparation Oceania Open	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	18-mai-24	France Cadets 2D	Préparation	X	Objectif	x
	19-mai-24	France Espoirs	Préparation	X	Objectif	x
	1 et 2 juin 2024	Oceania Open Tahiti	Sélection	Sélection - Préparation	Formation	Détection
	3 au 5 juin 2024	Training Camp Oceania	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	27-juil-24	Open Auckland (Clubs)	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	26 aout - 20 sept 2024	Préparation Tournée américaine	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	21-sept-24	Poule des préparation	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	7 au 21 oct 2024	Tournée américaine	Préparation	Sélection - Préparation	Formation	x
	10 au 12 déc 2024	Training Camp Challenge ATN	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	14-déc-24	Challenge ATN	Préparation	Sélection - Préparation	Sélection	Détection
	16 au 17 déc 2024	Training Camp Challenge ATN	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	28 fév au 2 mars 2025	Pacific International (CAN)	Préparation	Sélection - Préparation	Préparation	x
	3 au 6 mars 2025	Stage (CAN)	Préparation	Préparation	Préparation	x
	Mars 2025	Championnat de Polynésie	Préparation	Préparation	Sélection	Détection
	Mars 2025	Coupe de France Minime	X	X	Formation	Détection
	Mars 2025	France Cadets 1D	Préparation	Sélection	Objectif	x
2	Avril 2025	Chpt Océanie Panamérique (Cad / Jun / Sen)	Objectif	X	Objectif	x
	Mai 2025	France Cadets 2D	Préparation	Sélection	Objectif	x
	Mai 2025	France Espoirs	Préparation	Sélection	Objectif	x
	Juin 2025	Préparation Mini-Jeux	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	29 juin au 8 juil 2025	Mini Jeux du Pacifique 2025	Objectif	Objectif	Objectif	x
	Juillet 2025	Open Auckland (Clubs)	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	Aout - Sept 2025	Préparation Oceania Open	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	Septembre 2025	Poules de sélection - préparation	Préparation	Préparation	Sélection	Détection
	Octobre 2025	Oceania Open Tahiti	Sélection	Sélection	Formation	Détection
	Octobre 2025	Training Camp Oceania	Préparation	Préparation	Formation	Détection
3	Décembre 2025	Training Camp Challenge ATN	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	Décembre 2025	Challenge ATN	Sélection	Sélection	Sélection	Détection
	Décembre 2025	Training Camp Challenge ATN	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	Février 2026	Pacific International (CAN)	Sélection	Sélection	Préparation	X
	Février 2026	Stage (CAN)	Préparation	Préparation	Préparation	X
	Mars 2026	Championnat de Polynésie	Préparation	Préparation	Sélection	Détection
	Mars 2026	Coupe de France Minime	X	X	Formation	Détection
	Mars 2026	France Cadets 1D	Préparation	Sélection	Objectif	X
	Mars - Avril 2026	Préparation France et Oceania - Panamérique	Préparation	Préparation	Préparation	Détection
	Avril 2026	Chpt Océanie Panamérique (Cad / Jun / Sen)	Objectif	X	Objectif	X
3	Mai 2026	France Cadets 2D	Sélection	Sélection	Objectif	X
	Mai 2026	France Espoirs	Sélection	Sélection	Objectif	X
	Juin 2026	Championnat de France 3D	Sélection	Sélection	X	X
	Juillet 2026	Open Auckland	Préparation	Préparation	Sélection	X
	Juillet - Aout 2026	Stage Japon	Préparation	Préparation	Formation	X
	Septembre 2026	Préparation Océania Open	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	Octobre 2026	Oceania Open Tahiti	Préparation - Sélection	Préparation - Sélection	Formation	Détection
	Octobre 2026	Training Camp Oceania	Préparation	Préparation	Formation	Détection
3	Novembre	Regroupements fédéraux	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	Décembre 2026	Training Camp Challenge ATN	Préparation	Préparation	Formation	Détection
	Décembre 2026	Challenge ATN	Préparation - Sélection	Préparation - Sélection	Sélection	Détection
	Décembre 2026	Challenge ATN	Préparation - Sélection	Préparation - Sélection	Sélection	Détection

Décembre 2026	Training Camp Challenge ATN	Préparation	Formation	Détection
Février 2027	Pacific International (CAN)	Préparation	Préparation	x
Février 2027	Stage (CAN)	Préparation	Préparation	x
Mars 2027	Championnat de Polynésie	Préparation	Sélection	Détection
Mars 2027	Coupe de France Minime	X	Formation	Détection
Mars 2027	France Cadets 1D	Préparation	Objectif	X
Avril 2027	Stage étranger (NZ, AUS, NC)	Préparation	X	X
Mai 2027	France Cadets 2D	Préparation	Objectif	x
Juin 2027	Championnat de France 3D	Préparation	X	X
Juin 2027	Stage métropole	Préparation	X	X
Juillet 2027	Stage Préparation Terminale Tahiti	Préparation	Préparation	Détection
Fin juillet 2027	Jeux du Pacifique 2027	Objectif	Objectif	X

	Compétitions locales
	Compétitions internationales organisées à Tahiti
	Stages et regroupements organisés à Tahiti pour préparer une échéance
	Compétitions internationales
	Stages à l'étranger
	Championnats de France
	Objectifs de performance

3.4 Clauses de non-participation aux R.D.V

Le contrat de préparation à la performance

Il est important de préciser que la sélection n'est pas une fin en soi. Une fois sélectionné(e)s, les judoka(te)s doivent respecter les règles de préparation définies dans un contrat individualisé de préparation à la performance signé avec la FPJ. Conscients que certain(e)s combattant(e)s à fort potentiel de médaille ne sont pas en mesure de s'engager dans une pratique quotidienne intensive, il s'agit de mettre en place une convention entre l'athlète et la fédération pour que chacun clarifie ses attentes et son engagement, dans le but unique d'arriver dans les meilleures dispositions le jour de la compétition. Cette convention intégrera également les droits et devoirs moraux de chaque sélectionné, y compris en matière de lutte anti-dopage.

En outre, la FPJ s'engage à sélectionner les vainqueurs des Jeux du Pacifique évoluant sur le territoire, sur une Continental Open organisée par la JUA ou par la PJC. Les médaillé(e)s seront engagés sur le championnat d'Asie Océanie suivant la performance.

Les contre-indications médicales

La sélection d'un(e) sportif (ve) relevant de blessure ou de maladie, devra obligatoirement être validée par un médecin référent ou reconnu par le Dr MATARESE Olivier ou son successeur (Médecin de l'IJSPF)

4. Contrat de Préparation

Le présent contrat encadre les droits et devoirs de chacune des parties concernées par la préparation et la participation aux Jeux du Pacifique 2027 en judo.

Il est signé entre :

- La Fédération Polynésienne de Judo représentée par son cadre technique et sélectionneur Franck BELLARD pour ce qui est des activités liées à la préparation des Jeux du Pacifique

Ci-après dénommée FPJ

ET

- L'athlète sélectionné(e) ... Mr / Mme

Ci-après dénommée l'athlète

Article 1^{er} : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat régit les relations entre *la FPJ* et *l'athlète* dans le cadre de la participation de ce dernier aux Jeux du Pacifique 2027.

A cet effet, les articles prévoient de définir les engagements sportifs et moraux de *l'athlète* et de *la FPJ*, ainsi que les conditions de rupture du contrat, le cas échéant

Article 2 : L'engagement de l'athlète dans sa catégorie de poids

L'athlète s'engage à participer aux Jeux du Pacifique dans la catégorie de poids pour laquelle il ou elle est sélectionné(e).

A cet effet, *l'athlète* s'engage à adopter une alimentation et une hygiène de vie conformes aux exigences d'une pratique compétitive, plus particulièrement dans la phase de préparation terminale, qui commencera le 10/01/2027

Article 3 : Les contraintes de l'athlète

L'athlète s'engage à informer *la FPJ* de ses contraintes régulières ou permanentes, personnelles ou professionnelles au travers du présent article :

L'indisponibilité en semaine (Précisez les jours et les heures) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'indisponibilité les week-end (Précisez les jours et heures, autant que possible) :
.....
.....
.....
.....
.....

Autres indisponibilités (Précisez les jours et heures, autant que possible) :
.....
.....
.....
.....
.....

L'athlète s'engage à informer la FPJ dans les meilleurs délais en cas d'absence ponctuelle ou durable sur un entraînement, un stage, une compétition ou tout autre événement pour lequel il s'est préalablement engagé.

Article 4 : L'engagement de l'athlète dans le chemin de préparation de la FPJ

Au regard des contraintes explicitées dans l'article 3, *l'athlète s'engage à respecter le chemin de préparation individualisé de la FPJ et notamment à participer aux stages et compétitions de référence pour lesquels il ou elle est sélectionné(e), et dont la liste prévisionnelle figure dans le présent document. Dans le cas d'une incapacité ponctuelle ou temporaire à honorer ses sélections, l'athlète s'engage à prévenir le sélectionneur dans les plus brefs délais et à justifier le motif de non-participation.*

En ce qui concerne les entraînements réguliers et spécifiques à la pratique du judo, en dehors des périodes de repos ou de fermeture des structures d'entraînement du territoire, l'athlète s'engage à participer à :

- Minimum 1 entraînement fédéral par semaine au CPP
- Minimum 2 entraînements fédéraux par semaine au CPP
- Minimum 3 entraînements fédéraux par semaine au CPP
- Minimum 1 entraînement par semaine dans un club de la FPJ
- Minimum 2 entraînements par semaine dans un club de la FPJ
- Minimum 3 entraînements par semaine dans un club de la FPJ
- Minimum 1 entraînements par semaine dans un club ou une structure de haut niveau en métropole (précisez la structure :
.....)
- Minimum 2 entraînements par semaine dans un club ou une structure de haut niveau en métropole (précisez la structure :
.....)

- Minimum 3 entraînements par semaine dans un club ou une structure de haut niveau en métropole (précisez la structure :
.....
.....)
- Autres modalités d'entraînement (précisez la structure et la fréquence des entraînements :
.....
.....)

En ce qui concerne la préparation physique, *l'athlète* s'engage à :

- Suivre un programme de préparation physique individualisé, à raison d'1 fois par semaine minimum
- Suivre un programme de préparation physique individualisé, à raison de 2 fois par semaine minimum

Article 5 : L'engagement de l'athlète à adopter un comportement respectueux des valeurs sportives, éthiques et déontologiques

En tant que représentant de la Polynésie Française et du judo Polynésien, *l'athlète* s'engage à :

- Adopter une hygiène de vie propice à la performance sportive
- Respecter les règles internationales en matière de lutte anti-dopage
- Faire preuve de fair play en toute circonstance, en respectant les règles et les décisions sportives, les lieux de pratiques et les acteurs de la compétition (les arbitres, les adversaires et leurs coachs, le sélectionneur et le staff de la FPJ, les bénévoles en charge de l'organisation, le public, etc...)

Article 6 : L'engagement de la FPJ pour optimiser les conditions de préparation des athlètes

La FPJ s'engage, dans la limite de ses moyens humains et financiers et notamment des subventions spécifiquement obtenues pour faire vivre son chemin de préparation au Jeux du Pacifique à :

- **Organiser les déplacements et gérer les événements du chemin de préparation sur le plan logistique et financier**
- **Mettre à disposition un entraîneur permanent**, dont la mission consiste à :
 - Assurer la sélection, l'organisation et l'encadrement des stages, entraînements et compétitions de sélection ou de préparation
 - Proposer des programmes et contenus d'entraînement adaptés à la préparation d'une échéance internationale, sur le plan du judo et de la préparation physique
- **Proposer une formation à la nutrition pour les athlètes ainsi qu'un accompagnement diététique à ceux qui en font la demande, sur validation du CTF**
- **Mettre à disposition des athlètes un équipement sportif aux couleurs de la Polynésie**

Article 7 : Les conditions de rupture du contrat

Le non-respect des engagements prévus à l'article 2 (combattre dans sa catégorie de poids)

La FPJ se réserve le droit d'exclure l'athlète de la sélection si ce dernier devait être pesé au – delà de 10% de poids de corps au-dessus de sa catégorie de poids, dans les 4 dernières semaines avant la compétition (31 octobre 2023).

A cet effet, l'athlète s'engage à participer aux pesées de contrôles susceptibles d'être mises en place pendant la préparation terminale (entre le 1^{er} aout et le 18 novembre 2023)

Le non-respect des engagements prévus à l'article 5 en matière de lutte antidopage

La FPJ exclura l'athlète de la sélection si ce dernier devait être contrôlé positif à une substance dopante et notamment aux cannabinoïdes.

A cet effet, l'athlète s'engage à participer aux contrôles susceptibles d'être mis en place pendant toute la préparation des Jeux du Pacifique, et notamment dans la phase de préparation terminale (entre le 1^{er} aout et le 18 novembre 2023)

Le non-respect des engagements prévus à l'article 5 en matière de Fairplay

En cas de manquement aux règles fondamentales de fairplay évoquées dans l'article 5, l'athlète sera convoqué pour une commission de discipline composée du bureau exécutif de la FPJ et du sélectionneur.

La FPJ pourra prononcer des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de la sélection aux Jeux du Pacifique.

Le non-respect des engagements prévus à l'article 4 en matière d'entraînement et de préparation

En cas d'incapacité récurrente, abusive et contraire aux principes fondamentaux de l'entraînement (régularité, continuité, progressivité, variabilité), partielle ou totale, provisoire ou définitive de l'athlète à honorer les engagements formalisés dans l'article 4, l'athlète se verra notifier un avertissement écrit précisant la teneur de son manquement.

La FPJ pourra proposer une rencontre avec le CTF pour redéfinir les engagements de l'article 4, ou prononcer une simple injonction à se conformer aux engagements pris.

En cas de récidive ou de non-respect des engagements constaté après réception de l'avertissement écrit, la FPJ se réserve le droit d'exclure l'athlète de la sélection.

Article 8 : Les situations non prévues au présent contrat

Toute situation non prévue dans le présent contrat sera traitée en bonne intelligence, avec pour unique intention de trouver des solutions au service d'un judo polynésien exemplaire et performant.

L'athlète
.....
Date :
Signature

La FPJ
Franck Bellard
Date :
Signature :

